



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme vous le savez, pendant qu'elle assurait la présidence du Conseil de sécurité, au mois de novembre 2012, l'Inde a programmé un débat public sur la menace que les actes de piraterie en mer représentent pour la paix et la sécurité internationales. Elle a établi un document de réflexion sur la question (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Hardeep Singh **Puri**



Annexe à la lettre datée du 6 novembre 2012 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paix et sécurité internationales : piraterie

Document de réflexion

La piraterie et le vol à main armée commis en mer sont devenus un des problèmes les plus préoccupants pour la communauté internationale, en particulier pour les propriétaires de navires, les gens de mer, les organisations internationales et les compagnies d'assurance, mais aussi pour les gouvernements. Malgré les mesures prises au niveau international, ces dernières années, pour endiguer ce phénomène, la piraterie en mer reste un problème majeur sur les plans économique, commercial et humanitaire et sur celui de la sécurité. Plusieurs des principaux couloirs de navigation marchande dans le monde, en particulier le golfe d'Aden et le golfe de Guinée, voient les échanges commerciaux compromis par la piraterie, toujours présente. Ces deux dernières années, le sort des gens de mer retenus en captivité comme otages par des pirates est aussi devenu un problème extrêmement préoccupant pour la communauté internationale.

De nombreux facteurs contribuent au phénomène : manque de rigueur de la réglementation appliquée dans de vastes étendues maritimes, existence de mafias et de groupes politiques extrémistes dans la région, absence de délimitation des espaces maritimes, pêche excessive, instabilité politique en Somalie, par exemple.

Malgré les mesures prises par les marines de tous les pays contre la piraterie exercée au large des côtes de la Somalie, le nombre d'attaques reste alarmant. Plusieurs sources indiquent que les réseaux de piraterie, leurs financiers et ceux qui les aident font désormais de la piraterie un modèle commercial qui rapporte. Les pirates réussissent à mener leurs activités bien au-delà des côtes somaliennes, exploitant les failles de la sécurité en mer et utilisant à leur avantage le contexte politique, social et économique qui permet de telles attaques.

Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité s'est principalement intéressé à l'évolution de la situation de la piraterie en Somalie, ainsi qu'aux questions juridiques qu'elle soulève, et en particulier aux moyens de faire en sorte que les pirates présumés soient poursuivis et, s'ils sont condamnés, emprisonnés, car peu de pays étant prêts à tenter le pari. Dernièrement, le Conseil s'est également intéressé à la piraterie qui sévit dans le golfe de Guinée. Il a souligné que pour s'attaquer à la menace, la communauté internationale devait coopérer, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des États de la région. La piraterie étant souvent un crime transnational (les pirates exerçant leurs activités en traversant les frontières nationales), le niveau de coopération entre les gouvernements, les marines et les forces de l'ordre est un facteur important. À cet égard, il faut aussi tenir constamment à jour la définition de la zone considérée comme étant à haut risque, de façon que les maigres ressources que les gouvernements, parmi d'autres, consacrent à la lutte contre la piraterie soient utilisées de façon plus judicieuses.

Les membres du Conseil sont généralement d'avis que le problème de la piraterie et du vol à main armée commis en mer ne peut être réglé par des moyens uniquement militaires. Les problèmes qui se situent sur terre (sous-développement,

pauvreté, présence de financiers et de caïds) doivent aussi être envisagés dans leur globalité, mais le Conseil a jusqu'à présent adopté une perspective surtout régionale plutôt que mondiale.

Le débat public du 19 novembre 2012 a pour objet de faire le bilan des efforts déployés jusqu'à présent par le Conseil de sécurité pour lutter contre la piraterie selon une perspective globale, l'accent étant mis sur la question des gens de mer retenus en otage par des pirates et notamment sur leurs conditions de vie, tant en captivité qu'après leur libération.

L'Inde soumettra à l'examen du Conseil un projet de déclaration du Président.
